

La déficience auditive coûte des milliards

La déficience auditive invalidante et non traitée touche 475 000 personnes en Belgique. Avec un coût de 11 200 euros par individu, le montant total annuel de ce manque de traitement s'élève à 5,3 milliards d'euros pour le plat pays.

La qualité de vie inférieure pour les Belges non soignés et le taux de chômage plus élevé chez les malentendants mènent à de lourdes dépenses pour la Belgique, rapporte lundi le communiqué de Hear-it AISBL, une organisation internationale non commerciale basée à Bruxelles.

Il y a 720 000 malentendants en Belgique et plus de la moitié ne suit pas de traitement, ce qui mène à l'iso-

lement social, à la dépression, au déclin cognitif et à la démence, indique lundi le communiqué.

En hausse

Pour qu'une déficience auditive soit considérée comme invalidante, elle doit être supérieure à 35 décibels. L'étude estime que cette déficience coûte 185 milliards d'euros chaque année dans l'Union européenne. Hear-it estime qu'avec le vieillissement de la population et une exposition accrue au bruit, il y aura beaucoup plus de personnes malentendantes dans les années à venir.

Kim Ruberg, CEO de Hear-it, propose aux personnes présentant des problè-

mes d'audition de se faire tester pour une prise en charge plus efficace. « Si vous pensez avoir une déficience auditive, mon meilleur conseil est de faire vérifier votre capacité auditive. Vous pouvez commencer par vérifier votre audition à l'aide de l'application 'Vérifiez votre audition' de l'OMS ou tester votre audition en ligne sur le site www.hear-it.org. Mais si vous soupçonnez que vous avez des problèmes d'audition, je vous conseille vivement de faire réaliser un véritable test auditif par un professionnel. »

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) organise le 3 mars la Journée mondiale de l'audition. Le thème de cette année est « Vérifier votre audition ». ■